

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 656-2018 du 30 mai 2018 monsieur Denis Royer a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de représentant des pouvoirs publics, membres du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Denis Royer, directeur des relations extérieures et avec les communautés autochtones, anglophones et culturelles, ministère de l'Enseignement supérieur, pour un nouveau mandat;

— monsieur Patrick Hyndman, directeur des partenariats canadiens et internationaux en innovation, ministère de l'Économie et de l'Innovation, en remplacement de madame Nathalie Boyd;

QUE les personnes suivantes soient nommées, à titre de représentantes de la société civile, membres du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Jade Boivin, conseillère à l'apprentissage numérique et professeure à temps partiel, Faculté des arts, Université d'Ottawa, pour un nouveau mandat;

— madame Awovi Akpedze Komassi, consultante, système de gestion et conformité, environnement, santé et sécurité, EEM Gestion ESS inc., en remplacement de madame Lilly Nguyen;

— madame Julie Caron-Malenfant, directrice générale, Institut du Nouveau Monde, en remplacement de monsieur Alexandre Soulières;

QUE madame Julie Bissonnette, vice-présidente développement durable et partenariats en territoire nordique, Société du Plan Nord, soit nommée à titre de représentante des pouvoirs publics, membre suppléante du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de madame Geneviève Verreault-Tremblay;

QUE les personnes suivantes soient nommées, à titre de représentantes de la société civile, membres suppléants du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Mélanie Brière, productrice pigiste au studio documentaire francophone, Office national du film du Canada, productrice déléguée, Terre Innu inc. et ambassadrice, Projet Mikana, en remplacement de madame Anne-Sophie Sainte-Marie;

— madame Marielle-Dominique Jobin, directrice générale et artistique, Centre des arts de Baie-Comeau, Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau, en remplacement de monsieur Bastien Poulain.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73770

Gouvernement du Québec

Décret 1344-2020, 9 décembre 2020

CONCERNANT la nomination de membres dont la présidente du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (chapitre O-5.2) prévoit notamment que les affaires de l'Office sont administrées par un conseil d'administration composé d'un nombre impair d'au moins onze et d'au plus quinze membres, nommés par le gouvernement, dont un président et le président-directeur général de l'Office;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit notamment que le mandat du président du conseil et celui du président-directeur général sont d'une durée d'au plus cinq ans et celui des autres membres du conseil d'administration est d'une durée d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit qu'une vacance parmi les membres est comblée en suivant les règles prescrites pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QUE l'article 16 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE messieurs Marc-Antoine Dufresne, Réjean Houle et Youmani Jérôme Lankoandé ont été nommés membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse par le décret numéro 1006-2018 du 3 juillet 2018, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Roger T. Duguay a été nommé membre et président du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse par le décret numéro 1006-2018 du 3 juillet 2018, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Eve Ferguson-Clark a été nommée membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse par le décret numéro 1006-2018 du 3 juillet 2018, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Catherine Ferembach a été nommée membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse par le décret numéro 1006-2018 du 3 juillet 2018, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Bernier a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse par le décret numéro 757-2019 du 3 juillet 2019, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

—Monsieur Marc-Antoine Dufresne, adjoint à la direction artistique et directeur des communications, Village en chanson de Petite-Vallée;

—Monsieur Réjean Houle, secrétaire adjoint à la jeunesse, ministère du Conseil exécutif;

—Monsieur Youmani Jérôme Lankoandé, président-directeur général, Technologies Yulcom inc.;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

—madame Catherine Dilley Tadros, cheffe de poste, Bureau du Québec à Toronto, ministère du Conseil exécutif;

—madame Hélène Drainville, sous-ministre adjointe aux Relations Afrique, Francophonie et affaires multilatérales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, en remplacement de monsieur Jean-François Bernier;

—monsieur Charles-Hugo Maziade, directeur général, Forêt d'Arden, coopérative de solidarité sociale, en remplacement de madame Eve Ferguson-Clark;

—monsieur Ian Morissette, sous-ministre adjoint aux politiques et aux sociétés d'État, ministère de la Culture et des Communications, en remplacement de madame Catherine Ferembach;

—madame Hasina Razafindratandra, présidente-directrice générale, Code H inc.;

QUE madame Nathalie Riverin, présidente, Rouge Canari inc., soit nommée membre et présidente du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Roger T. Duguay;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73771